

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 14 décembre 2021 créant le Diplôme d'Université Enseignement en 1er degré scolaire,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'INSPÉ de Lorraine,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2021-2022 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du Diplôme d'Université Enseignement en 1er degré scolaire :

- SCHNEIDER Fabien, maître de conférences, **Président**
- HUSSON Laurent, maître de conférences
- BENIGNI Nathalie, Conseillère technique 1er degré du recteur

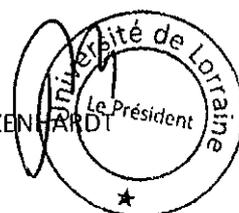
#### Article 2 :

Le Directeur de l'INSPÉ de Lorraine est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le

24 MAI 2022

24 MAI 2022